

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D2025-5-8

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 33

Objet : Avenants marché
Construction MSP
Coulonges-sur-l'Autize

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 06 mai à 20 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 30 Avril 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Pouvoirs :

Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 29 Avril 2025 annulée pour absence de quorum.

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°D2023_8_3 du 17 octobre 2023 portant attribution du marché de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Coulonges-sur-l'Autize ;

CONSIDERANT les proposition d'avenants au marché initial ;

Monsieur le Président, expose :

Mesdames et messieurs,

Le marché de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Coulonges-sur-l'Autize nécessite, afin d'être mené à terme dans de bonnes conditions, de prendre en considération plusieurs ajustements mineurs. Ces derniers représentent une plus-value globale de 6 588,51 € HT, soit 7 906,21 € TTC.

Ils sont détaillés ci-après :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT BASE HT	MONTANT BASE TTC	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			MONTANT TOTAL AVEC TS		
				INTITULE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC	Variation %
1 - Terrassement, VRD, abords	SAS Bonneau et fils	289 820,55 €	347 784,66 €	Création parking à vélos	3 474,63 €	4 169,56 €	293 295,18 €	351 954,22 €	1,20%
6 - Menuiseries extérieures	SARL Hervo alu	116 613,35 €	139 936,02 €	Ouverture avec brise-soleil	2 440,00 €	2 928,00 €	119 053,35 €	142 864,02 €	2,09%
9 - Chapes, carrelage, faïence	SASU Bossard	43 351,97 €	52 022,36 €	Suppression carrelage, plinthes et faïences	- 5 745,16 €	- 6 894,19 €	37 606,81 €	45 128,17 €	-13,25%
10 - Peinture	SARL Pierre Girard	32 965,79 €	39 558,95 €	Application lasure et couleurs supplémentaires	800,00 €	960,00 €	33 765,79 €	40 518,95 €	2,43%
11 - Revêtement sol souple	SN Guinot	29 929,60 €	35 915,52 €	Remplacements de sols	5 619,04 €	6 742,84 €	35 568,44 €	42 658,37 €	18,77%
Coût total des avenants proposés :					6 588,51 €	7 906,21 €			

Sur avis favorable du Bureau communautaire en date du 14.04.2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité **DE** :

- **VALIDER** les différents avenants proposés
- **DIRE que** les crédits sont inscrits au budget 2025 - opération 115
- **AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 06/05/2025
Publié le 07/05/2025
Transmis en sous-préfecture le 07/05/2025

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


